

## **DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE AU SEIN DES ESPÈCES ET RÉSILIENCE DES SYSTÈMES AGRONOMIQUES ET FORESTIERS**

### **INTRODUCTION**

par Alain **MOULINIER**<sup>1</sup>

Chères Consoeurs, Chers Confrères, Mesdames et Messieurs, Chers amis

Merci aux organisateurs de cette séance de m'avoir invité à en faire l'introduction. La thématique de la diversité au sein des espèces et de la résilience au sein des systèmes agronomiques et forestiers est en effet une question majeure. C'est une question clé pour mener à bien la transition agro-écologique. De façon plus large, la question de la biodiversité est une urgence avérée dans la mesure où la « plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) » démontre le lien entre pandémies et perte de biodiversité. Cette thématique est donc d'une actualité criante.

On m'a demandé d'ouvrir cette séance en tant que Président du Comité Plénier du CTPS. Quelques mots donc sur le CTPS, le Comité Technique Permanent de la sélection des Plantes Cultivées. Le CTPS assure une mission de Conseil et d'appui au ministère de l'agriculture pour la participation et l'exécution de la politique en matière de variétés, semences et plants. Il contribue notamment à l'orientation et au soutien d'actions de recherche-développement relatives à la sélection des variétés grâce à un programme CASDAR.

Il gère le catalogue officiel français. Il accompagne et oriente le progrès génétique en faisant évoluer ses règlements techniques d'inscription à ce catalogue. Ces règles visent à une meilleure adéquation entre les objectifs des utilisateurs de variétés, de la société civile, des pouvoirs publics ainsi que des capacités scientifiques et techniques des sélectionneurs.

C'est une instance paritaire public-privé qui mobilise 15 sections représentant les principales espèces et qui réunit plus de 800 experts.

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'agriculture de France.

**DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE AU SEIN DES ESPÈCES ET RÉSILIENCE DES SYSTÈMES  
AGRONOMIQUES ET FORESTIERS  
Séance du 4 novembre 2020**

---

Depuis les années 60 la création variétale a essayé de répondre aux objectifs successifs qu'on lui a assignés : améliorer la productivité de l'agriculture française, assurer la sécurité alimentaire du pays, sujet pleinement d'actualité, développer la compétitivité des filières, mais aussi proposer de nouvelles espèces, de nouveaux usages et de nouveaux débouchés.

En matière de perte de biodiversité l'agriculture est souvent placée au centre des problèmes, voire désignée comme principal coupable. Il convient donc aujourd'hui de la remettre au centre des solutions. Pour répondre aux nouveaux défis en matière d'environnement, de santé et de maintien de la biodiversité, le CTPS poursuit sa mission d'orientation du progrès génétique dans le cadre du plan « Semences et plants pour une agriculture durable (SPAD) » initié en 2015 et qui est en train d'être revu et approfondi, à la demande du Ministre de l'Agriculture, dans le cadre de la nouvelle mandature CTPS.

Le plan SPAD révisé sera présenté au Comité plénier du CTPS du 19 novembre 2020. Il n'est donc pas encore validé et je vous en donne, en primeur, les principales orientations grâce aux choix judicieux de la date de cette séance par les organisateurs.

Les grands enjeux identifiés sont de 3 ordres :

- le changement climatique,
- la biodiversité,
- une alimentation saine, sûre et durable.

L'ambition est donc de faire en sorte que l'inscription des nouvelles espèces et variétés au catalogue prenne de façon prioritaire en compte ces trois enjeux et participe pleinement à la transition agroécologique.

Concernant plus particulièrement l'enjeu de la biodiversité un certain nombre de leviers sont identifiés et font l'objet de fiches-action accompagnés d'indicateurs qui seront suivis tout au long de ce plan d'une durée de 5 ans.

Je vais vous décrire rapidement ces leviers :

- Tout d'abord favoriser une plus grande diversité d'espèces mises en marché. La réussite de la transition agroécologique requiert une plus grande diversité de couverts végétaux pour accroître la régulation biologique des systèmes et donc de la résilience.
- Ensuite, favoriser une offre variétale diversifiée. Le souhait est de pouvoir disposer de variétés à base génétique plus large, de faciliter le retour sur le marché de variétés patrimoniales, de prendre en compte les usages mineurs.

**DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE AU SEIN DES ESPÈCES ET RÉSILIENCE DES SYSTÈMES  
AGRONOMIQUES ET FORESTIERS  
Séance du 4 novembre 2020**

---

- Il convient ensuite de contribuer au déploiement de matériel adapté à une culture en couvert complexe et de lever des obstacles permettant d'évaluer les variétés en mélange ou en association.
- Il s'agit enfin de quantifier les services environnementaux rendus par les nouvelles variétés.

Ce plan prévoit aussi un effort particulier en direction des ressources phylogénétiques, nouvelle section CTPS, créée au cours de la mandature précédente.

- Cela passe par la poursuite de l'organisation de la conservation et de la gestion durable des ressources phylogénétiques en condition in-situ et ex-situ.
- Il faut valoriser pleinement les ressources phylogénétiques. Leur mise à disposition et leur caractérisation sont indispensables pour accroître les connaissances sur les plantes et favoriser leur utilisation dans le cadre des programmes d'innovation variétale.

Voici quelques exemples qui illustrent les orientations prises pour que la biodiversité cultivée participe pleinement au travers du catalogue français et donc européen à préserver et améliorer la biodiversité végétale.

Voici les éléments que je souhaitais vous apporter pour ouvrir cette séance.

Les intervenants suivants illustreront largement ces orientations dans des domaines aussi variés que celui des arbres forestiers, du blé tendre et des potagères.

Je vous remercie de votre attention.